Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé convoquée par courriel, tenue à l'hôtel de ville, au 374 route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 25 janvier 2023, à 19 : 00 heures, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MMES	Nadine Lelièvre, conseillère
		Dorine Langlais Marcoux, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Est également présente :
Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière

2023-01-017 **<u>ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023</u>**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a pris connaissance des prévisions budgétaires et qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Roland Vallée, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'année financière municipale 2023 :

CHARGES

Administration générale	419 625 $
Sécurité publique	138 200
Transport	394 890
Hygiène du milieu	473 510
Santé et Bien-être	13 140
Aménagement, urbanisme et développement	46 370
Loisirs et culture	47 845
Frais de financement	31 930
TOTAL DES CHARGES	1 565 510 $

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Remboursement en capital de la dette	116 000
Affectation	19 800

TOTAL DES CHARGES ET CONCILIATION À DES FINS FISCALES	**1 701 310 $**

Pour payer les charges et la conciliation à des fins fiscales mentionnées ci-dessus, le conseil prévoit les revenus suivants :

REVENUS

Taxes	1 163 205 $
Paiement tenant lieu de taxes	22 235
Transferts	423 930
Autres revenus de sources locales	91 940
TOTAL DES REVENUS	1 701 310 $
TOTAL DES REVENUS ET AFFECTATION	**1 701 310 $**

Le conseil municipal adopte le programme triennal des immobilisations.

Total des dépenses anticipées :

ANNÉE 2023	ANNÉE 2024	ANNÉE 2025
771 500 $	**375 000 $**	

Pour l'année 2023, les travaux prévus sont la rénovation des stations de pompage SP-1 et SP-1A au montant de 550 000 $, la réfection de l'émissaire d'égouts au montant de 100 000 $ et la réfection du réservoir d'eau potable au montant de 100 000 $, subventionnés par le programme de la T.E.C.Q. 2019-2023, ainsi que la finalisation des rénovations de l'Hôtel-de-Ville et autres bâtiments municipaux au montant de 21 500 $ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).
Pour 2024, la construction d'un abri à abrasif est prévue au montant de 375 000 $ (250 000 $ subventionné par le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipales – PRACIM et un règlement d'emprunt d'une durée de 15 ans).

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question reçue

2022-01-018 **<u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>**

La clôture de la séance est proposée par Jeannot Couture, conseiller, à 19:15 heures.

Roberto Blondin, maire	Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »